

DOSSIER :							
VIRTUO - APPOIGNY - Parc AUXR - AUXERRE 1							
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE							
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence							
Principales activités	entrepot						
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)							
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL					COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		bureaux	Batiment A cellule 01	Batiment A cellule 02	Batiment A cellule 03	Batiment A cellule 04	
HAUTEUR DE STOCKAGE ^{(1) (2) (3)}							
- Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8m - Jusqu'à 12 m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	0 +0,1 +0,2 +0,5 +0,7 +0,8		8 < hauteur <= 12 m	hauteur de stockage de 10,5 m			
		0	0,2	0,2	0,2	0,2	
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾							
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60 - Résistance mécanique de l'ossature >= R30 - Résistance mécanique de l'ossature < R30	-0,1 0 +0,1	>= 60 min	>= 60 min	>= 60 min	>= 60 min	>= 60 min	
		-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
MATERIAUX AGGRAVANTS							
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	+0,1	Revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture béton)	Panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques	
		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
TYPES D'INTERVENTION INTERNES							
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels ⁽⁶⁾ - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 ⁽⁷⁾	-0,1 -0,1 -0,3	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	DAI généralisée en télésurveillance ou au poste de secours	détection avec télésurveillance
		-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
CALCUL							
Somme des coefficients Σ		-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
1 + Σ		0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	
Surface (S en m ²)		534,2	6018,9	5992,7	5992,7	6018,9	
$Q_i = 30 \cdot S/500 \cdot (1 + \Sigma \text{coef})^{(8)}$		29	397	396	396	397	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		1	2	2	2	2	D9 : Entrepôt Fascicule R16
DEBIT CALCULE (Q en m3/h)		29	596	593	593	596	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2		oui	oui	oui	oui	oui	
DEBIT CALCULE (Q en m3/h)		14	298	297	297	298	
DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE ⁽¹¹⁾ (Q en m3/h)				298			
DEBIT RETENU (12) (13) (14)				300			
Débit du réseau public (m3/h)							
Réserve d'eau disponible (m3)		240	240	240	240	240	
débit disponible (m3/h)		180	180	180	180	180	
Sources			PI n°1, 2, 3, 4, 5 & 6	PI n°1, 2, 3, 4, 5 & 6	PI n°1, 2, 4, 5, 6 & 7	PI n°1, 2, 4, 5, 6 & 7	

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m2.

Pour assurer la défense contre l'incendie de l'établissement, les besoins en eau précédemment définis doivent, sauf cas particuliers (notamment dans le cas d'une exigence réglementaire), être disponibles pendant un minimum de 2 h.

Dans le cas où la totalité du débit disponible ne pourrait être obtenue à partir d'un réseau d'eau sous pression (public ou privé), il est admis que les besoins soient disponibles dans une ou plusieurs réserves d'eaux propres au site, accessible en permanence aux secours extérieurs ou internes à l'établissement.



DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION

Procédure SE.JE.AB.82_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

DOSSIER :	VIRTUO - APPOIGNY - Parc AUXR - AUXERRE 1	
Besoins pour la lutte extérieure	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m ³ /h * 2 heures minimum)	
		600
		+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins X durée théorique maximale de fonctionnement
		550
		+
	Rideau d'eau	Besoins X 90 min
		+
	RIA	A négliger
		0
		+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (en général 15 - 25 min)
		+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis
		+
	colonne humide	Débit X temps de fonctionnement requis
		+
Volumes d'eau liés aux intempéries	10L/m ² de surface de drainage	340,306
	Surface de drainage (m ²)	34030,6
		+
Présence stock de liquides	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	
	Local	volume de liquide contenu en m ³
		0
		+
		=
Volume total de liquide à mettre en rétention en m³		1490

La rétention est limitée à 20 cm, à l'exception des zones spécifiques (bassins) pour lesquelles la profondeur n'est pas limitée.

Les quais de chargement n'ont que très exceptionnellement servi de rétention. Si cette solution est retenue, une signalisation doit être mise en place, mentionnant la présence d'une zone de rétention d'eau d'extinction et le risque de noyade en cas d'incendie.

Si la zone étudiée comporte une rétention délimitée par le bâtiment, ce volume peut être comptabilisé dans le volume disponible. Afin de tenir compte de l'encombrement au niveau du sol à l'intérieur des locaux (marchandises stockées, machines, etc), et donc de la réduction du volume de rétention, il est nécessaire de ne considérer disponible pour la rétention que la moitié du volume.